

MILIEUX AQUATIQUES

PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES

L'attractivité du territoire ainsi que son développement économique sont inextricablement liés à la présence de cours d'eau à proximité.

Dans le même temps, ils concourent cependant à faire évoluer leurs écosystèmes.



Des altérations du fonctionnement des écosystèmes, de la qualité et de la quantité d'eau sont constatées sur le territoire. Afin de **restaurer et de préserver les écosystèmes aquatiques**, à la fois pour assurer leur qualité biologique, pérenniser les usages et garantir le cadre de vie des habitants, la mise en place d'actions est nécessaire. Il s'agit d'atteindre comme objectif final le bon état écologique et évoluer vers une gestion durable des milieux aquatiques et de la ressource.

QUELS AMÉNAGEMENTS POSSIBLES POUR RÉINSTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ?

L'objectif des aménagements est de garantir le cheminement des poissons vers leur habitat, leur zone de ponte ou de nourrissage et de maintenir les sédiments en aval des obstacles (pont, berge ou barrage par exemple), notamment pour garantir une bonne quantité d'eau.



PASSE À POISSONS

Ici l'obstacle consiste en la différence de hauteur en un endroit du fleuve qui empêche notamment aux poissons de cheminer.



CONTOURNEMENT

En fonction des paramètres écologiques et du contexte de l'ouvrage, différents types d'aménagements sont possibles pour réinstaurer la continuité écologique.

L'effacement de l'obstacle restant, lorsqu'il est compatible avec les usages de la rivière, la solution à privilégier.



EFFACEMENT

Intercommunalités Partenaires



Soutien financier

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne



Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

